

REPUBLIQUE FRANCAISE

Réunion n°4 du CONSEIL MUNICIPAL Mansle-les-Fontaines

(Article L 121-10 du Code des Communes)

Le Conseil Municipal se réunira, **Salle des Fêtes** - 4 Impasse de la Salle des Fêtes - Fontclaireau - 16230 MANSLE-LES-FONTAINES le **Mercredi 19 juin 2024 à 19 h 00.**

ORDRE DU JOUR

Session ordinaire

1/ VOTE DES SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE (Doc 1)

2/ RENTREE SCOLAIRE 2024 - ACTUALISATION DES TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES (Doc 2) :

- Cantine municipale
- Garderie

3/ OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH) : (Doc 3)

- Approbation du lancement de l'opération
- Signature d'une convention

4/ TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES : Rue Martin, Place du 8 mai et Place de la Résistance (Doc 4)

- Approbation du programme de travaux et du plan de financement

5/ ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE (EDM) DE LA CHARENTE (Doc 5) :

- Signature d'une convention de partenariat pédagogique et d'utilisation des locaux entre le Département 16, le collège Alfred Renoleau et la commune.

QUESTIONS DIVERSES

- Projet arrêté pour l'interdiction de stationnement Gens du voyage.
- Points sur les différents travaux en cours.
- Divers

Affiché, le 12/06/2024

Le Maire, Christian CROIZARD

